

Domaine	Arts visuels
Filière	Toutes
Titre du module	Etudes cinématographiques
Type de module	Module libre théorique – Module optionnel *
Code	LT 61.13 (A.AV.334.LT6113.F.15)
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Module ouvert aux étudiant-e-s de niveau B2, B3, B4 et B5. Semestre d'automne.
Lieu	HEAD - Genève
Prérequis	Pas de prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Développer ses connaissances en histoire du cinéma Etre capable d'élaborer des liens entre cinéma et arts visuels
Contenu et formes d'enseignement	Cours-séminaire. A travers l'étude d'œuvres cinématographiques et de cinéastes, mettre en évidence les enjeux artistiques (et autres) du cinéma.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le, la ou les professeur-e-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, précision des références iconographiques et bibliographiques, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et répétition	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai fixé par le calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits alloués au module optionnel ne sont pas obtenus, l'étudiant a le choix de répéter le module ou pas. Pas de remédiation possible en cas de répétition.
Enseignant-e-s	Bertrand Bacqué
Responsable-s du module	Bertrand Bacqué
Descriptif validé le	22.09.2020
Par	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014.